

Le 20 février 2014

Objet : à verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

Observations présentées à la Régie de l'énergie dans le dossier des compteurs intelligents

Je suis déménagée à Laval dans un condo le 23 juin 2013. Je n'éprouvais alors aucun problème de santé. Début juillet une entreprise est venue installer des compteurs intelligents dans les 2 petits cabanons adjacents sur le mur arrière de nos condos. Il y a 12 compteurs, soit 6 par cabanon. L'un de ces cabanons a un mur mitoyen avec celui de ma chambre à coucher. Le deuxième cabanon a un mur mitoyen avec le condo de mon voisin. Près de ma chambre à coucher et à moins de 2 mètres et de mon lit, il y a donc 12 compteurs intelligents qui émettent des ondes sur une base continue.

Des symptômes bizarres

Dès le mois de juillet, j'ai commencé à avoir des acouphènes intermittents. En septembre mes acouphènes sont devenus continus. En novembre 2013, j'ai commencé à avoir des petits spasmes sur le corps (myoclonies), des fasciculations sur la main gauche, des fourmillements dans les pieds, les jambes et les bras, des orteils qui bougent tout seuls!. Quelquefois je ressens des petits spasmes sur le crâne et dans le cou, des paresthésies un peu partout sur le corps. Les spasmes peuvent également avoir lieu dans mon abdomen. Les symptômes les plus dérangeants sont apparus dernièrement soit en décembre 2013 : de l'arythmie (car les spasmes peuvent se produire au niveau du thorax), puis de l'insomnie chronique. Je ne pouvais dormir chez moi que quelques heures suivies de plusieurs heures d'insomnie. Le corps semble trop sollicité par tous les symptômes mentionnés et devient comme sous l'effet d'une stimulation constante. Je dois maintenant dormir avec une médication. Le pire des symptômes sont les petites secousses électriques que je ressens dans mes jambes, (exactement lorsque le physiothérapeute vous applique des TENS pour favoriser la guérison d'une blessure). Or, le corps humain n'est pas fait pour dormir avec de telles stimulations. Depuis, je semble être devenue sensible aux Wi-Fi, ce que je n'avais jamais éprouvé auparavant. Je ressens constamment des symptômes qui varient et qui sont difficiles à décrire : ça pétille, ça gargouille, c'est comme des courants électriques qui circulent dans mon corps. De plus, j'ai constamment mal à la jambe gauche.

Lors de séjours à l'extérieur de chez moi

En octobre 2013, j'ai passé une semaine en Europe et curieusement mon acouphène a cessé trois jours après mon arrivée. Deux jours après mon retour à la maison, il a recommencé.

En février 2014, j'ai loué un chalet dans les Laurentides pendant 5 jours. Sur place une antenne télé installée sur un arbre, un four micro-ondes et c'est tout. Mes symptômes sont disparus graduellement et le cinquième jour je n'avais plus aucun symptôme. Dès que je suis revenue chez moi, les myoclonies ont recommencé de même que tous les autres symptômes déjà décrits, l'insomnie étant la plus dérangeante car on ne peut plus fonctionner.

Consultations médicales

En décembre 2013, j'ai décidé de consulter au sujet des spasmes et des myoclonies car j'avais peur d'avoir une maladie dégénérative (sclérose latérale, sclérose en plaques, Parkinson). J'ai passé différents examens médicaux (scan cérébral, EMG) et jusqu'à maintenant aucun médecin ne peut expliquer mes symptômes. C'est vers le mois de février que j'ai commencé à penser que mes symptômes pouvaient être causés par les radio-fréquences émises par les compteurs intelligents.

Demandes à la Régie de l'énergie

Je demande que la Régie interdise la pose de compteurs intelligents groupés et qu'elle oblige Hydro-Québec à retirer ceux qui sont installés et qui irradient chez moi. Dans ma situation, ce sont 12 compteurs qui émettent à moins de 2 mètres de ma chambre à coucher 24 heures sur 24.

- que la Régie modifie la politique de retrait des compteurs car cette politique est inapplicable pour les compteurs groupés. Selon la politique actuelle, je ne peux faire enlever qu'un seul des 12 compteurs qui pourtant émettent chez moi.
- qu'aucun frais ne soient applicables pour toute demande de retrait de compteur intelligent par un citoyen qui a des raisons de croire que cela peut affecter sa santé ou son intégrité physique.
- que des études sérieuses indépendantes soient réalisées sur les effets de ces compteurs sur la santé humaine avant de procéder à de toutes nouvelles installations de compteurs émetteurs au Québec.

Diane Lamarche
Laval